

## SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie en faisant le 17 POLICE SECOURS.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type et immatriculation de véhicule, langage, stature, vêtements ...).

Avant l'arrivée de la Police ou de la brigade de gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- \* Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- \* interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Allez déposer plainte au commissariat ou la brigade de gendarmerie (ou faites une pré-plainte en ligne en allant sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)) et fournissez dès que possible l'inventaire des objets dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur dans les deux jours ouvrés.

Pour vous aider et vous soutenir, pensez à l'association France Victimes- Andavi (03-86-36-67-83 ; [contract@andavi.fr](mailto:contract@andavi.fr))

## LES NUMEROS UTILES



Si les objets suivants ont été volés, faites immédiatement opposition :

- \* Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- \* Opposition chéquier : 0892 68 32 08

\* téléphones portables volés :

SFR : 10 23  
ORANGE : 0800 100 740  
BOUYGUES TELECOM : 0825 005 700  
FREE : 32 44



## TOUS UNIS CONTRE LES CAMBRIOLAGES



Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en FRANCE chaque année soit 1 toutes les 10 secondes ; 880 cambriolages d'habitations dans la Nièvre entre novembre 2016 et novembre 2017.

## EVITEZ LES SITUATIONS A RISQUES:

Ne laissez pas vos clés sur la porte, sur la serrure intérieure ou dans les endroits habituels comme le pot de fleurs, le paillason ...



N'abandonnez pas d'outils, d'échelle ... susceptibles d'aider l'accès à votre domicile.



Ne faites pas entrer des personnes inconnues sans vérifier au préalable leur identité.



Ne laissez pas le courrier déborder de votre boîte aux lettres.



Ne prévenez pas de vos absences sur les réseaux sociaux, répondeur, boîte aux lettres.



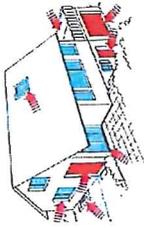
Ne laissez pas votre portail et maison ouverte, même en votre présence.

## LES CONSEILS:

En cas d'absence prolongée, sécurisez vos objets les plus convoités (numéraires, bijoux, CB et chèquiers, téléphones portables, petits équipements multimédias : appareil photo numérique, tablette ...)



Les cambrioleurs s'attaquent prioritairement aux issues non visibles du voisinage ou de la voie publique (porte, fenêtre, soupirail ...). Renforcez-les de l'intérieur pour les rendre infranchissables.



Identifiez-les par leur numéro de série, photographiez-les et mettez-les en lieu sûr, confiez-les à des personnes de confiance ou emmenez-les.



Les cambrioleurs n'insistent généralement pas au déclenchement d'une alarme. Renseignez-vous auprès de votre assureur sur cet équipement ou sur un système de télésurveillance.



Jouez la solidarité : vos amis, vos voisins, votre famille ... pour passer surveiller votre maison.

Et pensez à l'Opération Tranquillité Vacances

Dans le cadre des « Opérations Tranquillité Vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de Police ou à la Brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

[ddsp58-prevention@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp58-prevention@interieur.gouv.fr)